

16 Une École

à l'avant-poste de la transition écologique

L'ESSENTIEL

⇒ La lutte contre le changement climatique et en faveur de la biodiversité sont deux sujets majeurs pour l'avenir. Elles impliquent une mobilisation de l'ensemble de notre société et des évolutions profondes des comportements individuels et collectifs.

⇒ C'est pourquoi, le 15 mars 2019, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a proposé à tous les élus des conseils de la vie lycéenne d'organiser des échanges au sein des établissements afin d'identifier des leviers pour faire des 60 000 implantations scolaires des lieux exemplaires de la protection de l'environnement et de la biodiversité.

⇒ Le 4 juin 2019, huit mesures concrètes ont été formulées. Elles sont mises en application et amplifiées dès cette rentrée 2019 pour que les écoles et les établissements deviennent un terrain d'engagement pour le développement durable et la lutte contre le changement climatique.

⇒ Durant l'année 2019-2020, le ministère va permettre aux élèves d'être des acteurs majeurs de la transition écologique dans les écoles, les collèges et les lycées avec l'élection d'un éco-délégué par classe de collège et de lycée.

→ LA QUESTION ENVIRONNEMENTALE AU CŒUR DES NOUVEAUX PROGRAMMES SCOLAIRES

Au lycée, les nouveaux programmes, qui entrent en vigueur à la rentrée 2019, font une place significative aux enjeux climatiques et environnementaux (mesure 6).

En seconde

– Le programme de SVT permet aux élèves d'approfondir l'impact des activités humaines sur le milieu. En introduction du programme, il est clairement souligné que « les élèves appréhendent les grands enjeux auxquels l'humanité sera confrontée au XXI^e siècle, ceux de l'environnement, du développement durable, de la gestion des ressources et des risques ».

– Le programme d'histoire géographie consacre un thème entier à la question environnementale : « Sociétés et environnements : des équilibres fragiles ». Il invite les professeurs à étudier avec leurs élèves « le changement climatique et ses effets sur un espace densément peuplé ».

En première

– En voie générale, l'enseignement scientifique, commun à tous les élèves, met en évidence le rôle de l'être humain dans la modification du climat.

– L'enseignement moral et civique aborde les responsabilités individuelles et collectives pour les questions environnementales, ou la défense de l'environnement comme cause fédératrice.

– L'introduction du programme d'histoire géographie, en voie professionnelle, souligne qu'« il s'agit d'un enseignement émancipateur et porteur de citoyenneté qui éclaire les grands défis du XXI^e siècle en particulier les défis liés à l'environnement et aux objectifs de développement durable ».



8 mesures pour l'éducation au développement durable

La compréhension des relations entre les questions environnementales, économiques, sociales et culturelles doit aider les élèves à mieux percevoir :

- l'interdépendance des sociétés humaines et du système Terre
- la nécessité de faire des choix informés et responsables et d'adopter des comportements qui tiennent compte de ces équilibres
- l'importance d'une solidarité à l'échelle mondiale



Objectif : agir en citoyens responsables

Mesure



Faire de chaque école et établissement un lieu ouvert à des activités liées à la biodiversité (potagers, plantation d'arbres, nichoirs, compost, etc)

Mesure



Élire un éco-délégué par classe de collège et de lycée



Mesure



Consacrer une séance annuelle complète des instances lycéennes aux thématiques liées au développement durable



Mesure



Intégrer les élus lycéens aux comités de pilotage académiques de l'éducation au développement durable

Mesure



Engager les écoles et les établissements dans une démarche globale de développement durable



Mesure



Étudier le changement climatique et la biodiversité dans les nouveaux programmes du lycée et enrichir ceux de l'école et du collège



Mesure



Intégrer les enjeux du développement durable dans tous les diplômes des voies technologique et professionnelle

Mesure



Créer un prix EDD 2030* pour soutenir les meilleurs projets menés dans les écoles, collèges et lycées dès l'année scolaire 2019-2020

* 17 objectifs de développement durable sont inscrits à l'agenda 2030 adopté en 2015 par les 193 États membres de l'Onu

En terminale (programme 2021-2022)

– **L'enseignement scientifique** dispensé à tous les élèves est entièrement consacré aux enjeux climatiques. Thème 1 : « science, climat et société » ; thème 2 : « le futur des énergies » ; thème 3 : « une histoire du vivant ».

– **L'enseignement de spécialité histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques** prévoit un thème consacré à l'environnement, entre exploitation et protection : un enjeu planétaire.

De plus, **en langues vivantes**, l'enseignement commun et de spécialité de 1^{re} et de Tle comprend un axe d'étude intitulé « Innovations scientifiques et responsabilité » qui interroge l'action de l'homme sur son environnement.

Ces programmes s'inscrivent dans la continuité de ceux de la scolarité obligatoire. **En juin 2019, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a saisi le Conseil supérieur des programmes pour accentuer encore la dimension environnementale** des programmes de l'école primaire et du collège.

→ FAIRE DES ÉLÈVES LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il est important que **les élèves soient les premiers acteurs** de la question écologique dans l'espace scolaire. Chaque école ou établissement aura un projet pérenne en faveur de la biodiversité (nichoirs, potagers, plantation d'arbres, etc.) d'ici à décembre 2019 (mesure 1).

En septembre 2019, les collégiens et les lycéens éliront un éco-délégué par classe (mesure 2). Sa mission sera de :

- sensibiliser ses camarades aux gestes quotidiens qui permettent de lutter contre le réchauffement climatique (éteindre les lumières, tri des déchets de la classe) ;
- identifier les projets contribuant à :
 - améliorer la biodiversité ;
 - diminuer l'impact énergétique de l'établissement ;
 - promouvoir des gestes éco-responsables de l'ensemble de la communauté éducative ;
 - lutter contre le gaspillage ;
 - promouvoir une action sur le territoire environnant l'établissement.

Tous ces projets doivent permettre aux écoles et aux établissements d'être à la fois les acteurs et

les lieux effectifs de la transition écologique. C'est pourquoi ils sont invités à acquérir le label école/établissement en démarche globale de développement durable (E3D), détenu d'ores et déjà par 4 500 d'entre eux. En octobre une nouvelle version du cahier des charges du label E3D, plus ambitieuse, sera publiée (mesure 5).

Les enjeux de développement durable sont intégrés dans tous les diplômes des voies technologique et professionnelle. La série STI2D du lycée professionnel est déjà la pointe avancée de cette nouvelle ambition (mesure 7).

Au moins une des trois séances annuelles des CAVL et du CNVL est consacrée au développement durable (mesure 3). Les élus lycéens sont pleinement engagés dans la mise en œuvre de cette politique et participent à l'évaluation des projets élaborés par les éco-délégués dans les établissements. Désormais, les élus lycéens sont membres de droit des comités de pilotage académiques de l'éducation au développement durable.

Les académies jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de l'éducation au développement durable en prenant appui sur les personnels d'enseignement, d'inspection et les personnels de direction, d'encadrement et d'éducation (mesure 4).

À la rentrée 2019, un prix école-verte 2030 est lancé pour soutenir les meilleurs projets menés dans les écoles, collèges et lycées (mesure 8).

Durant l'année 2019-2020, une attention particulière sera portée à la mobilisation pour l'accueil du congrès mondial de l'Union internationale de conservation de la nature (UICN) et de la préparation de la Cop 15 sur la biodiversité qui aura lieu en octobre 2020.



LOI POUR UNE ÉCOLE DE LA CONFIANCE

Article 9 : Les deux premiers alinéas de l'article L. 312-19 du Code de l'éducation précisent que : « L'éducation à l'environnement et au développement durable débute dès l'école primaire. Elle a pour objectif de sensibiliser les enfants aux enjeux environnementaux et à la transition écologique.

Elle permet la transmission et l'acquisition des connaissances et des savoirs relatifs à la nature, à la nécessité de préserver la biodiversité, à la compréhension et à l'évaluation de l'impact des activités humaines sur les ressources naturelles et à la lutte contre le réchauffement climatique. »